



**Ornithologique
Normand**

181 rue d'Auge 14000 Caen

Tél : 02 31 43 52 56

secretariat@gonm.org • www.gonm.org

DECLARATION DE TRAVAUX / Régularisation des travaux d'étrépage sur le site du Cap à Montmartin en Graignes



Août 2023

Rédacteur Jean -Marc Savigny

1 Pièce N° 1 : Le nom et l'adresse du demandeur.

Groupe ornithologique normand

Rue d'Auge

14000 Caen

Association reconnue d'utilité publique 208/1992

2 Pièce N° 2 : L'emplacement sur lequel les travaux doivent être réalisés :

2.1 Nom de la Commune : Montmartin en Graignes (Carentan les Marais)

2.2 Plan au 1/ 25 000 situant le projet

Visualisation cartographique - Géoportail

<https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

géoportail

Dossier CAP



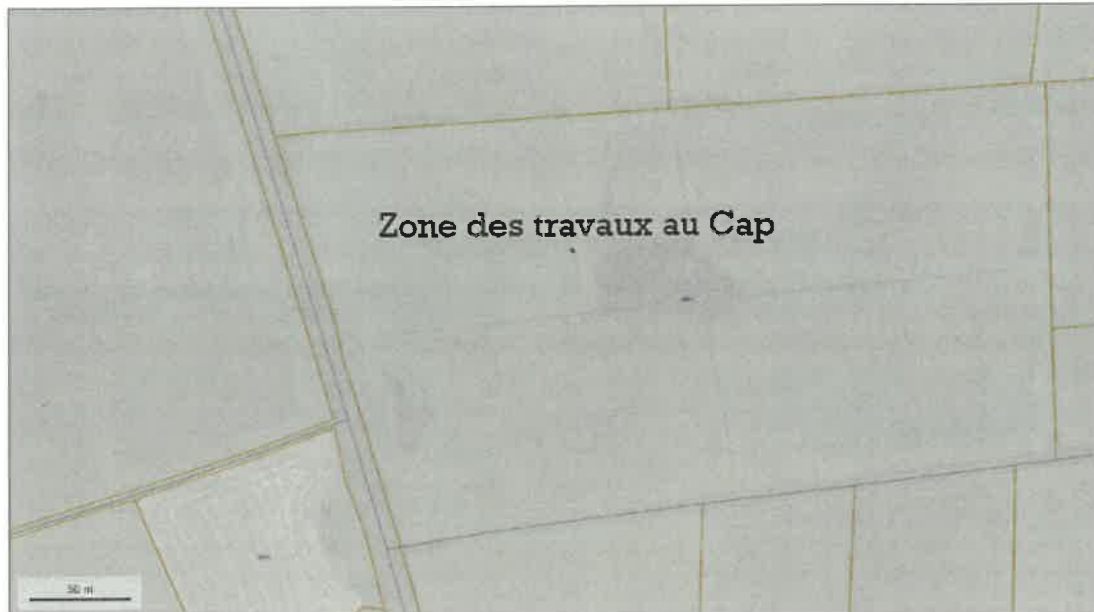
© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

mentions

Longitude : 1° 12' 35" W
Latitude : 49° 15' 51" N

Parcelle cadastrale Section OF
Parcelle 0087

2.3 Plan cadastral au 1/ 2 000 situant le projet



3 Pièce N° 3 : Note explicative

Le GONm est propriétaire et gestionnaire des parcelles concernées ; elles ont été acquises pour protéger la biodiversité, en particulier ornithologique. La gestion est entièrement tournée vers cet objectif qui correspond aux objectifs statutaires de l'association.

Ce site a, depuis son acquisition, été désigné comme partie intégrante de la réserve naturelle régionale des marais de la Taute, créée par la Région à l'initiative du GONm.

Dans ce cadre, il gère la réserve selon un plan de gestion qui court sur la période 2022 - 2031. Les actions entreprises dans le cadre de ce plan de gestion suivent une méthode développée par Réserves naturelles de France. Elle consiste à définir les enjeux de conservation et de mettre en place les actions pour améliorer ces enjeux.

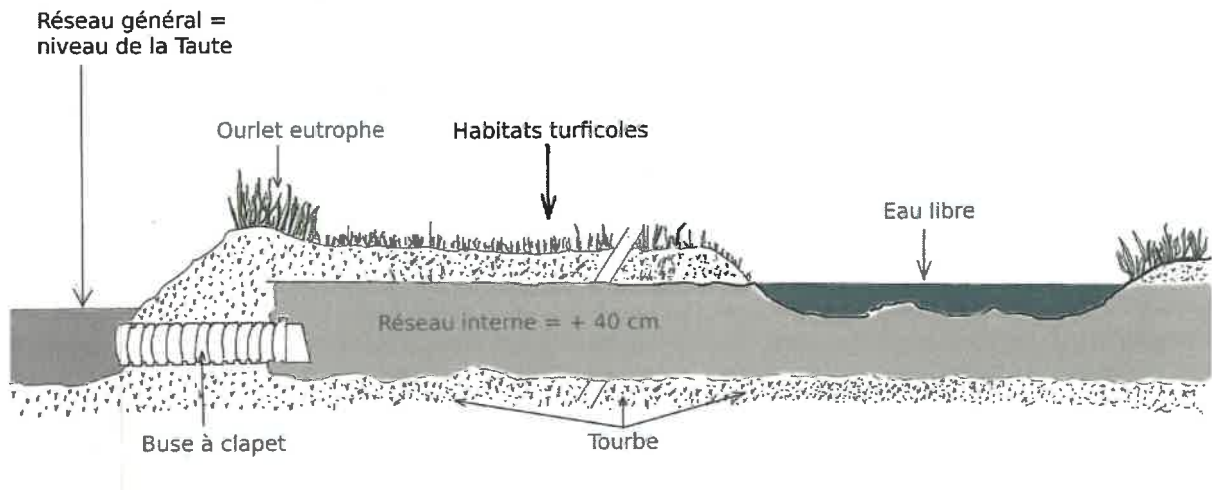
Dans ce processus, le GONm a identifié deux enjeux principaux :

- Attractivité de la réserve pour la faune et l'avifaune en particulier
- Protection des habitats turficoles en lien avec la gestion des niveaux d'eau.

Le GONm suit en cela le cadre de protection de la vallée de la Taute reconnue zone Natura 2000 au double titre des directives européennes « oiseaux » et « habitat ».

La zone de Cap est gérée selon cette double approche à savoir offrir à l'avifaune des sites de reproduction, d'alimentation de repos et de gérer les niveaux d'eau de façon à conforter la zone humide grâce à un système de fossés internes alimentés par une buse dotée d'un clapet.

Figure 1 Fonctionnement hydraulique du Cap



- Objectif de l'extension de la zone d'étrépage du Cap.

Nous avons conçu le projet d'étrépage du Cap dans le cadre plus général du **PNA Phragmite aquatique** qui cherche à protéger le passereau le plus menacé d'Europe et classé vulnérable à l'échelle « Monde Europe », espèce inscrite à l'annexe 1 de la Directive européenne. Nous avons recherché à créer un habitat mixte avec de l'eau libre intermittente, des îlots de végétation, associés aux zones attenantes de cariçaie et de roselières. Cet habitat peut être considéré comme optimal pour l'espèce en période migratoire. Le secteur créé sera favorable à de multiples autres espèces : ardéidés, limicoles, anatidés, rallidés, mais aussi plantes et faune invertébrée.

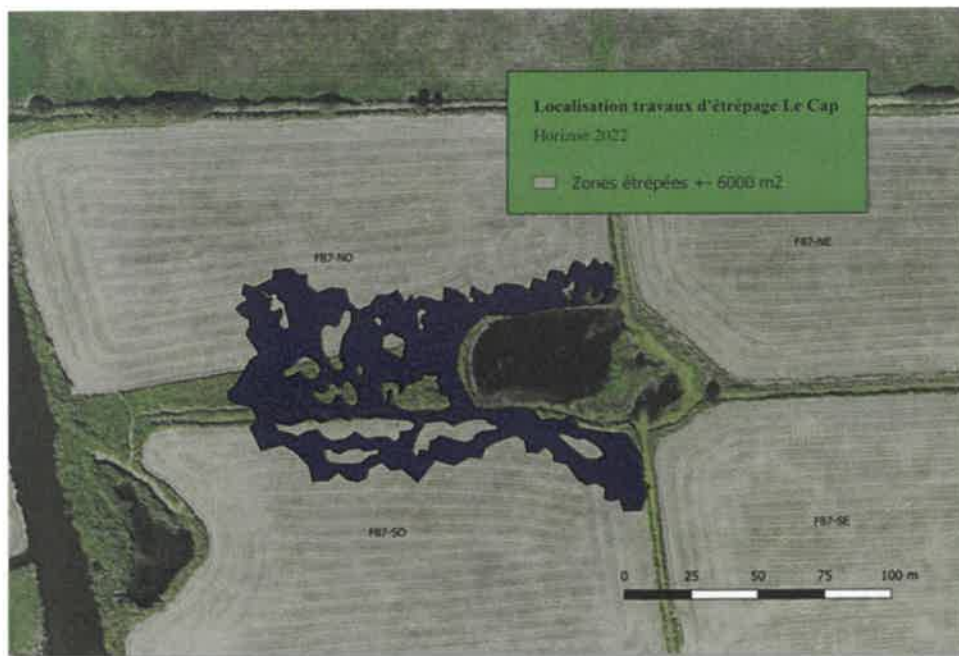
Le choix du site du Cap fait suite aux campagnes de baguage successives qui ont démontré l'attractivité du site pour deux raisons :

- la topographie qui canalise les oiseaux selon un axe resserré à cet endroit ;
- la fauche qui dans ce secteur intervient après le 15 août alors que de nombreuses parcelles sont nues, fauchées et moins attractives à cette période de l'année. Ces habitats demeurés intacts constituent donc des îlots attractifs pour l'espèce qui se nourrit de « gros » arthropodes sur ce type de milieu.

Enfin, le choix de l'emplacement de l'étrépage n'est pas dû au hasard : il a été choisi pour minimiser l'impact sur les habitats dans des secteurs qui n'étaient pas reconnus d'intérêt communautaire et, d'autre part, difficiles à exploiter en raison du développement de la molinie sur laquelle les barres de coupe se dégradent ou cassent régulièrement.

Le projet initial présenté dans le plan de gestion se présentait comme suit :

Figure 2 Projet tel que présenté dans le plan de gestion de la RNR de marais de la Taute



Ce projet a été présenté dans le cadre du plan de gestion au CSRPN en juin 2022 et accepté. Par ailleurs, l'AESN soutenait le projet à travers la convention 1099408-1.

C'est sur la foi de cette validation que ces travaux favorables à la protection de la biodiversité ont été entrepris en septembre 2022 sans être passé par les démarches liées à la loi sur l'eau.

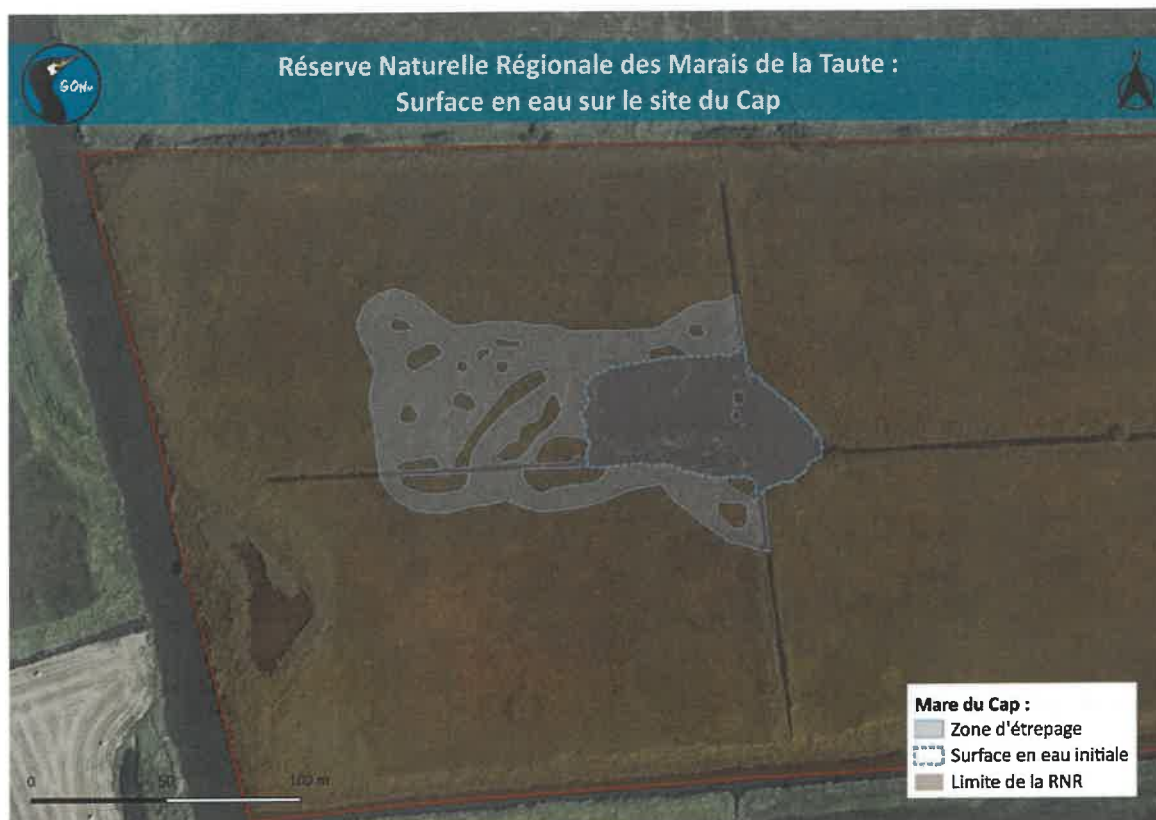
Figure 3 Vue aérienne de la zone en 2023



- Caractéristique des travaux réalisés

La zone dite de la mare centrale pré existante fait 3200 m². Les travaux ont consisté à prolonger cette mare par une zone d'étrépage sur 6014 m² d'après nos mesures effectuées à l'aide de QFIELD

directement sur le terrain. Cette surface exclut les îlots de végétation qui demeurent enchâssés dans l'habitat créé.



▪ **surface - volume – hauteur – provenance - nature des remblais ;**

Les produit de curage soit 1800 m³ environ constitués de tourbe ont été régalés sur la voie d'accès qui s'était creusée au fil du temps au passage des engins agricoles, soit sur environ 1 000 m et une largeur de 10 m. Cette tourbe foisonnée s'est rapidement tassée à l'issue de la première année et la revégétalisation a été rapide avec la flore native constituée de *Carex riparia*, lysimaque, salicaire, menthe aquatique, baldingère comme on peut le voir sur ces images de l'été 2023. L'impact en termes d'espèces rudérales, ou non autochtone, est nul. L'accès sur lesquels le régalage a été effectué demeure un point bas malgré le rehaussement.

Photo n° 1 Vues du chemin d'accès où les produits de curage ont été régalés



Vue est ouest zone de régalage 7/07/2023



Vue ouest est zone de régalage 7/07/2023



Vue est ouest zone de régalage 7/08/2023
L'accès demeure très humide malgré
l'apport des produits de curage.



Vue ouest est de la zone de régalage 7/07/2023

- **surface - volume du plan d'eau (si concernée) ;**

Le secteur étrépage se remplit et se vide en fonction de la cote de l'eau dans les fossés.

Illustrons par quelques situations concrètes : le 3 juillet 2023, la cote sur notre échelle limnimétrique est à 60 ce qui correspond à 1,22 m NGF. La zone d'étrépage est alors hors d'eau comme le montrent les photos suivantes. En revanche, après les fortes pluies des mois de juillet et août 2023, le niveau monte à la cote 1,56 m et le secteur étrépage est complètement rempli. La zone de battement est donc assez faible.

Photo n° 2 Vues de la zone d'étrépage du Cap en juillet et août 2023, fonctionnement hydraulique.



Zone d'étrépage exondée le 3/07/2023 cote 1,22 GF



Zone d'étrépage le 3/07/2023 cote 1,22 m NGF



Zone d'étrépage le 7/08/2023 cote 1,56 m NGF après de fortes pluies en juin juillet 2023.

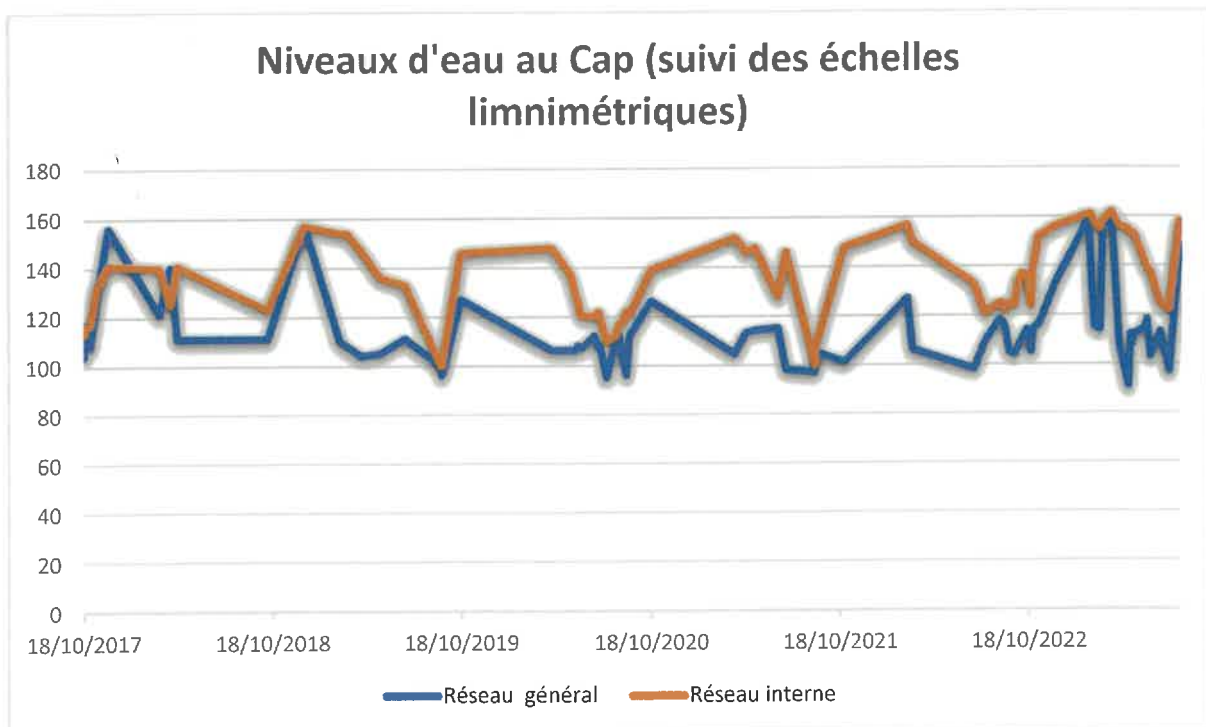


Échelle limnimétrique fossés interne de la réserve.7/08/2023

En conclusion, la surface en eau oscille entre 0 lorsque la cote descend en dessous de 1,22 NGF et 6000 m² lorsque les niveaux d'eau sont hauts. >1,56

En l'absence de gestion hydraulique par le GONm, la zone d'étrépage serait rarement alimentée hormis durant la période hivernale la courbe bleue est fréquemment en dessous de la cote 122. La gestion hydraulique du GONm sur le secteur permet une alimentation prolongée au printemps ce qui permet à de nouvelles espèces patrimoniales d'occuper la RNR. C'était le but recherché.

Graphique n° 1 Niveaux d'eau au Cap (suivi des échelles limnimétriques)



- **surface de la zone humide asséchée**

La nature des travaux et la nature de la gestion hydraulique ne conduisent pas à un assèchement de la zone mais, tout au contraire, confortent la zone humide par un stockage temporaire de masses d'eau qui diffusent latéralement dans les parcelles et soutiennent le toit de nappe en période estivale. Ce point est à l'étude à l'aide d'un suivi piézométrique dont les résultats seront analysés à l'automne.

D'ores et déjà, le bureau d'étude hydrosourcé a mesuré en juin 2023 sur 5 piézomètres, des hauteurs de toit de nappe de 4 à 5 cm supérieurs aux toits de nappe dans les secteurs sans gestion hydraulique.

Graphique n° 2 Effet de la gestion hydraulique sur le toit de nappe

Niveau du toit de nappe NGF	Type de piézomètre
1,001	P5 proche Taute
1,042	P4 proche fossé externe
1,057	P3 proche fossé interne
1,009	P2 hors casier
0,987	P1 hors casier

4 Pièce N° 4 : Document d'incidence

4.1 Les caractéristiques de la zone humide :

- **Surface totale ;**

Les parcelles font partie des 22 000 ha de marais du Cotentin

- **La zone humide est-elle constituée d'une végétation particulière ?**

La végétation est indicatrice de zone humide tourbeuse

- **Constitue-t-elle une zone de débordement de cours d'eau en période de crue ? (sur quelle largeur ?)**

Les parcelles sont comprises dans la zone d'expansion de crue de la Taute en période de hautes eaux. Compte tenu des faibles élévations par rapport au niveau de la mer (-+1,60m), le débordement est de plusieurs milliers de mètres de part et d'autre de la Taute.

- **Y-a-t-il des usages amont et aval (routes, habitations...) ;**

Les parcelles sont distantes de 1,9 km de l'extrémité d'une voie d'accès au marais (voie sans issue) et à 1,17 km à vol d'oiseau de la première habitation.

- **La zone humide est-elle recensée au titre des espaces naturels**

Oui (Z.N.I.E.F.F., Directive Habitats, Z.I.C.O, zone RAMSAR)

- **La Zone humide borde-t-elle un cours d'eau ?**

La Taute

Largeur 24 m

Débits (étiage, crue)

Débit d'étiage QMNA5 : 0,16 m³/s

Débit de crue 2,8 m³/s

Distance du remblais au cours d'eau : entre 400 m et 1,5 km

4.2 Incidences :

▪ **Sur les écoulements des eaux superficielles amont et aval** (les travaux ne risquent-ils pas d'occasionner des inondations ?) Non

▪ **Sur la végétation de la zone humide**

Les travaux ont impacté 2029 m² de l'habitat 7230-1 soit 0,08% des surfaces dans le marais. (256 ha au total)

435 m² de l'habitat 6430-1 soit 0,17% des surfaces dans le marais (24.75 ha)

1091 m² de l'habitat 6410-6 soit 0,018% des surfaces dans le marais (591.65 ha au total)

Le reste étant occupé par de la prairie humide non communautaire.

Dans le même temps, l'étrépage des 6040 m² a créé un nouvel habitat communautaire (3110 ou EUNIS C3.41) communauté amphibie des grèves pionnières exondées en voie de développement et venant compenser pour partie les m² des habitats précités.

▪ **Sur les usages aval et amont (routes, habitations...)** Non

▪ **la zone de débordement du cours d'eau est-elle diminuée ?** Non

En prenant en compte les fonctionnalités de la zone humide, les incidences peuvent être évaluées fonction par fonction.

Graphique n° 3 Incidence vis à vis des fonctionnalités de la ZH

Fonction hydrologique de la zone humide.	Impact gestion hydraulique et travaux de décapage/étrépage	Mécanismes
Ralentissement du ruissellement	Positif	Surstockage d'eau lors des phases de blanchiment du marais et relevage du toit de nappe.
Recharge de nappes	Positif	La surface de fossé, zone étrépee décapée avoisine 8500 m ² sur une profondeur de 30/40 cm. Le volume emmagasiné du fait de la gestion hydraulique peut être évalué entre 2550 m ³ et 3400 m ³ , sans compter l'eau stockée directement dans la tourbe dans le casier hydraulique du Cap (ce point est à l'étude avec la pose de piézomètres). Cette eau est susceptible de recharger la nappe par transferts latéraux vers la Taute ou les canaux qui y sont connectés en période d'étiage.
Rétention des sédiments	Positif	Par constitution d'ourlets en périphérie, colonisés par la Grande glycérie ou la baldingère qui piègent les sédiments, captent les

		composés azotés exportés par la fauche
Fonction biogéochimique	Impact gestion hydraulique et travaux de décapage/étrépage	Mécanismes
Dénitrification	Positif	Augmentation des niveaux piézométriques dans le sol et maintien des conditions anoxiques favorables à la dénitrification.
Assimilation végétale de l'azote	Inconnue	L'objectif est le maintien d'une trophie basse pour préserver les milieux turficoles globalement habitués à des niveaux trophiques bas. Le stockage de l'azote se fait néanmoins dans la biomasse des végétaux exportés par les fauches et la gestion agricole.
Adsorption précipitation du phosphore	Inconnue	L'adsorption se fait de façon mécanique pour le phosphore particulaire mais le milieu reste pauvre en phosphore (à l'étude)
Assimilation végétale des ortho phosphates	Inconnue	Classiquement dans la biomasse des végétaux mais l'impact des travaux doit être minime.
Séquestration du carbone	Positif	Le maintien de la nappe à un niveau supérieur aux terrains avoisinants limite la minéralisation du Carbone. Ce point est à l'étude.
Fonction d'accomplissement du cycle biologique des espèces	Impact gestion hydraulique et travaux de décapage/étrépage	Mécanismes
Support des habitats botaniques habitats périphériques	Positif	La patrimonialité des habitats est liée à la présence d'eau favorisée par la gestion hydraulique. Les habitats de type roselière turficoles sont confortés.
Support des habitats botaniques zone étrépee	Négatif et positif	Impact négatif temporaire localisé sur la zone étrépee/décapée mais dont la flore s'était banalisée (peuplements à molinie) traduisant une légère augmentation de la trophie. Impact positif sur la zone étrépee/décapée par le développement d'une flore pionnière qui est en train de s'exprimer. (utriculaires par le passé, boulettes d'eau) Ce point sera suivi.
Support des habitats botaniques (zone étrépee zone de dépôt produits de curage)	Neutre ou transitoirement négatif	Recolonisation rapide par la flore native. (Cf photos)
Support des habitats pour l'avifaune	Positif	Utilisation du secteur par des espèces nouvelles : canard chipeau, (une quinzaine de couples dans la Manche), canard souchet 1 couple, canard chipeau 1 couple. Nidification de 16 couples de mouettes rieuse (nicheuse à Bauppte et transitoirement ailleurs dans la Manche)

		Accueil au passage du héron pourpré, bécasseau minute, grand gravelot, bécasseau variable, chevaliers cul-blanc sylvain et gambette, barge à queue noire, ...) L'habitat constitué représente un optimum pour le phragmite aquatique qui recherche des cladaies cariçaies pour se nourrir, des roselières pour dormir et de l'eau libre.
Support des habitats pour la faune	Positif	Les amphibiens notamment utilisent le secteur décapé très favorable et assez peu empoisonné. L'entomofaune aquatique est également favorisée telles les larves d'odonates. Présence suspectée du campagnol amphibie (traces)
Connexion des habitats	Positif	Le secteur en eau du Cap fournit un habitat rare dans le secteur du fait de l'assèchement estival des mares de gabion voisines. Le secteur représente une zone refuge qui va dans le sens d'une trame bleue à l'abri des pressions anthropiques (absence de dérangements, chasse ou pêche)

5 Pièce N° 5 : Les moyens de surveillance

Ce point est sans objet dans notre cas

6 Pièces N°6: Les éléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier, notamment les pièces N°3 et N°4

Les plans sont fournis dans le corps du document.

7 Pièces N°7 : Un résumé « non technique » du projet, ainsi que les raisons de ce choix parmi les différentes alternatives envisagées.

Au sein de la RNR des marais de la Taute, le GONm à travers le plan de gestion, l'action de son conservateurs et des salariés impliqués, tente de trouver un équilibre entre les différentes injonctions parfois contradictoires à protéger les habitats, protéger les espèces, protéger la ressource en eau et sa qualité. Ne rien faire ne constitue pas une solution compte tenu du réchauffement climatique, de l'intensification des usages dans le marais, et de l'érosion de la biodiversité générale.

Pour 6000 m² de marais sur les plus de 257 ha que gère le GONm, le choix d'arbitrer en faveur de l'avifaune a été fait conformément à l'objet de l'association notamment pour protéger une des espèces les plus patrimoniale en Europe : le phragmite aquatique. Nous avons cherché à créer un milieu optimal

pour cette espèce mais qui bénéficie aussi à tout un cortège d'espèces y compris mammifères, odonates, etc.

Le choix de l'étrépage/décapage a été retenu car apte à créer le milieu voulu, susceptible de créer des milieux transitoires intéressants pour la biodiversité.

Ce choix ayant été validé par le CSRPN, le GONm a effectué les travaux, confiant dans le bien fondé de l'action en faveur de la biodiversité et faisant partie d'un ensemble d'actions qui préservent cette zone humide au riche patrimoine.

La gestion des espaces naturels nécessite des arbitrages permanents et si une procédure a été fâcheusement omise dans le processus, l'esprit de la protection de la nature, de la protection de la ressource en eau et des habitats ont été respectés dans un projet environnemental global.

8 Mesures compensatoires proposées.

8.1 Restauration de ZH

Le GONm est propriétaire d'environ 90 ha contigus dans les marais de Saint-Hilaire et notamment d'une de 14 ha nouvellement achetés correspondant à une mare de chasse et de prairies attenantes.

Ce secteur a perdu son caractère de zone humide par endroit par l'apport de remblais pour constituer la butte du gabion et la continuité hydraulique n'est pas assurée entre la mare et le réseau de fossés. D'autre part de nombreux dépôts de macro déchets ont été accumulés sur des centaines de mètres de prairie servant également de droit de passage pour les parcelles les plus au sud.

Nous proposons comme compensation de restaurer un linéaire de 3500 m² de prairie humide ainsi que la renaturation de la mare de chasse autour de laquelle de nombreux déchets ferreux, plastiques et d'éléments maçonnés ont été accumulés sur environ 1000 m² ainsi que de reconnecter hydrauliquement les fossés et la mare à l'aide d'une buse à clapet impactant 1 ha de ZH très favorable.

Photo n° 3 Mesures compensatoires envisagées

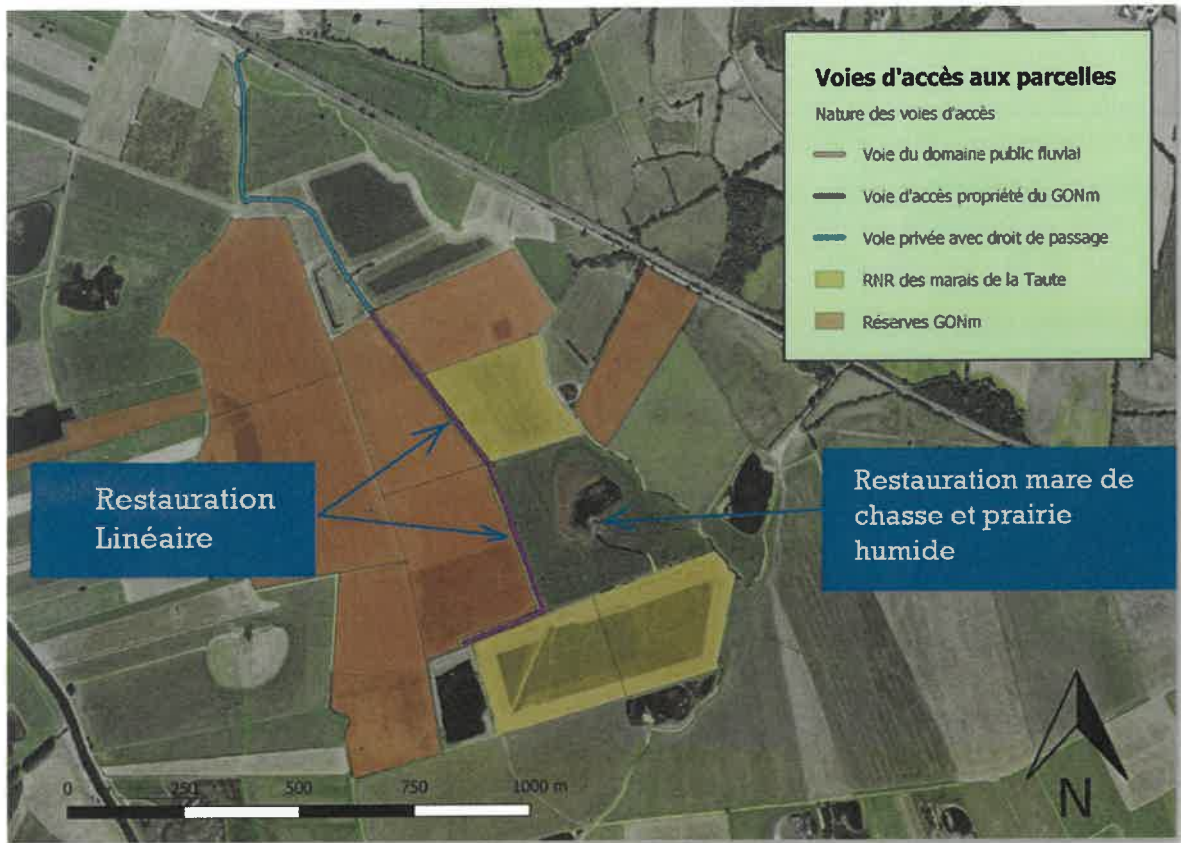


Photo n° 4 Nature des travaux envisagés mesures compensatoires.



Éléments maçonnés ancien gabion



Éléments maçonnés ancien gabion



Éléments maçonnés ancien gabion



Macro déchets sur 3000 m², chemin d'accès

8.2 Gestion espèces invasives

L'année 2023 a vu le développement de secteurs colonisés par l'Herbe de la Pampa (*Cortaderia selloana*).



Station d'herbe de la pampa Saint Hilaire

Vues les vitesses de colonisation de cette espèce envahissante, il est important de détruire le patch avant sa dissémination dans le marais. Selon le CBN Brest, les moyens de lutte suivants doivent être envisagés :

- Coupe des tiges florales doit être envisagée systématiquement avant la dissémination des graines.

- Traitement mécanique plus ou moins lourd doit être envisagé en vue d'un arrachage des touffes. Les engins utilisés vont de la débroussailleuse au tracto-pelle. Cette technique est efficace, surtout lorsqu'on l'utilise suffisamment en amont, car elle permet de limiter la dissémination des graines dans les milieux naturels.

Cette action doit être envisagée rapidement.